Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 29 août 2013 17 h

Séance tenue le lundi 26 août 2013 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Laurent Blanchard, M. Richard Bélanger, M. Alex Bottausci, Mme Jane Cowell-Poitras, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, M. Francis Deroo, M. Benoit Dorais, M. Christian G Dubois, Mme Josée Duplessis, M. Jean-Marc Gibeau, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. George McLeish, M. Morris Trudeau, à titre de représentant de la Ville de Pointe-Claire, M. John W. Meaney, M. Luis Miranda, M. Lionel Perez, M. David Pollock, M. Gaëtan Primeau, M. Marvin Rotrand, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. William Steinberg, Mme Maria Tutino, M. Alain Tassé et Mme Lyn Thériault

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS*:

Mme Susan Clarke, M. Robert Coutu et M. Peter F. Trent

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
M. Bruce Walker	Mme Josée Duplessis (M. Laurent Blanchard)	Explication concernant l'augmentation des plaintes enregistrées concernant la qualité de l'air pour l'année 2012 / Raison du report de l'ouverture des soumissions pour l'ozonation de l'eau
M. Michel Benoît	M. Laurent Blanchard	Pertes financières subies dans plusieurs grands projets / Absence des villes liées dans ces grands projets

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 12.

---

2 - Période consacrée aux membres du conseil

2.01 - Commentaires des élus

Le président de l'assemblée appelle le point « Commentaires des élus ».

Élus	Commentaires
M. Christian G. Dubois	Amendement au PTI sera proposé afin d'augmenter les sommes prévues pour la sécurité publique
M. Anthony Housefather	PTI 2014-2016 - Entente avec Québec concernant l'achat de terrains de l'hippodrome – Somme de 44 millions $ non inscrite au PTI
Mme Maria Tutino	PTI 2014-2016 – Coupures effectuées dans le budget permettant un investissement de 189 millions $ pour le 375ième de la Ville de Montréal

---

2.02 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de	À	Objet
M. Philippe Roy	Mme Josée Duplessis	Article 41.02 – Règlement d'emprunt de 35 000 000 $ dans le cadre du 375ième de la Ville de Montréal / Liste détaillée des dépenses qui seront assumées par l'agglomération

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 22.

CG13 0275

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 août 2013, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG13 0276

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 juin 2013

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Anthony Housefather

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 juin 2013, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 20 août 2013 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG13 0277

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 4 juillet 2013

Il est proposé par M. Laurent Blanchard

appuyé par M. Anthony Housefather

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 4 juillet 2013, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 20 août 2013 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 27 mai au 28 juillet 2013.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 27 mai au 28 juillet 2013.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 27 mai au 28 juillet 2013.

CG13 0278

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les parcs portant sur les modes de gestion et gouvernance des centres de traitement des matières organiques

Le porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les parcs portant sur les modes de gestion et de gouvernance des centres de traitement des matières organiques et le conseil en prend acte.

04.04 1132714007

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

CG13 0279

Dépôt du rapport des indicateurs de gestion 2012, conformément à l'article 5 de l'Arrêté ministériel concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux (L.R.Q., c. M-22.1, r. 1)

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport des indicateurs de gestion 2012, conformément à l'article 5 de l'Arrêté ministériel concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux (L.R.Q., c. M-22.1, r. 1), et le conseil en prend acte.

07.01 1133839001

CG13 0280

Dépôt du Bilan 2012 de l'état de préparation de l'agglomération de Montréal pour faire face à un éventuel sinistre

Le porte-parole de l'assemblée dépose le Bilan 2012 de l'état de préparation de l'agglomération de Montréal pour faire face à un éventuel sinistre, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.02 1131887001

7.03 Dépôt de la résolution CM13 223 du conseil de la Cité de Dorval - P-71 Divers projets - Lutte contre l'agrile du frêne.

CG13 0281

Dépôt de l'Énoncé de l'intérêt patrimonial du Square Cabot de l'arrondissement de Ville-Marie

Le porte-parole de l'assemblée dépose l'Énoncé de l'intérêt patrimonial du Square Cabot de l'arrondissement de Ville-Marie et le conseil en prend acte.

07.04 1133751014

CG13 0282

Dépôt des lettres du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) et de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) relativement à l'approbation des contrats en cours avec la firme DESSAU récemment inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)

Le porte-parole de l'assemblée dépose les lettres du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) et de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) relativement à l'approbation des contrats en cours avec la firme DESSAU récemment inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), et le conseil en prend acte.

07.05 1130088003

CG13 0283

Dépôt du rapport d'activités 2012 de la Société de transport de Montréal (STM)

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport d'activités 2012 de la Société de transport de Montréal (STM), et le conseil en prend acte.

07.06

7.07 Dépôt de la résolution CM13 146 du conseil municipal de la Ville de Kirkland - Demande d'aide financière pour la lutte contre l'agrile du frêne.

7.08 Dépôt de la résolution 08-211-13 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - Demande d'aide financière pour la lutte contre l'agrile du frêne.

7.09 Dépôt de la résolution 2013-07-1373 du conseil du Village de Senneville - Demande d'aide financière pour la lutte contre l'agrile du frêne.

CG13 0284

Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2013, projetés à la fin de l'exercice - Volet Agglomération et de l'état des revenus et des dépenses réels global Ville, au 30 juin 2013 comparé au 30 juin 2012

Le porte-parole de l'assemblée dépose l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2013, projetés à la fin de l'exercice - Volet Agglomération et de l'état des revenus et des dépenses réels global Ville, au 30 juin 2013 comparé au 30 juin 2012, et le conseil en prend acte.

07.10 1135205006

---

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

---

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation »

CG13 0285

Déclaration relative au transport de déchets radioactifs liquides

Attendu que le Department of Energy des États-Unis prévoit transporter par camion 23 000 litres de déchets liquides hautement radioactifs depuis les laboratoires de Chalk River, en Ontario, jusqu'au site de Savannah River, en Caroline du Sud, en une série de livraisons hebdomadaires réparties sur un an ou plus;

Attendu que ces livraisons pourraient débuter dès le mois d'août 2013;

Attendu que jusqu'à maintenant personne en Amérique du Nord n'a jamais transporté de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

Attendu que la quantité de déchets liquides hautement radioactifs contenue dans une seule cargaison suffit amplement à contaminer l'eau potable d'une ville entière;

Attendu qu'aucune audience publique d'évaluation environnementale ni aucun autre forum public, au Canada ou aux États-Unis, n'a évalué le risque de ces transports sur les routes et les ponts publics;

Attendu qu'il n'y a eu aucune procédure publique pour discuter des solutions de rechange à ces transports sur les routes et les ponts publics, comme par exemple la solidification préalable des déchets ; alors que c'est pratique courante à Chalk River pour tous les déchets liquides hautement radioactifs produits depuis 2003;

Attendu que ces déchets sont les produits les plus radioactifs de la planète, créés en irradiant de l'uranium ou du plutonium dans un réacteur nucléaire;

Attendu que les déchets hautement radioactifs émettent un rayonnement si pénétrant et si intense qu'on ne peut les approcher pendant des siècles;

Attendu que la radiotoxicité extrême des déchets hautement radioactifs persiste pendant des millénaires;

Attendu que ces déchets proviennent de la dissolution dans l'acide nitrique des déchets solides d'un réacteur nucléaire, ce qui produit une solution très corrosive contenant des dizaines d'éléments radiotoxiques comme le césium 137, l'iode 129 ou le strontium 90;

Attendu que les déchets liquides hautement radioactifs en provenance de Chalk River contiennent une quantité importante d'uranium de qualité militaire (hautement enrichi), soit la même substance qui a servi d'explosif nucléaire pour la première bombe atomique, larguée en 1945;

Attendu que la principale justification de ces transferts de déchets liquides de Chalk River vers le site de Savannah River serait de débarrasser le Canada du risque de prolifération nucléaire associé à l'uranium de qualité militaire toujours contenu dans ce liquide;

Attendu que le site de Savannah River est un des endroits les plus contaminés par la radioactivité parmi toutes les installations du Department of Energy reliées à l'armement nucléaire;

Attendu que le recyclage prévu des déchets liquides de Chalk River au centre vieillissant de retraitement H Canyon de Savannah River créera des risques de sécurité non nécessaires, ajoutera des quantités supplémentaires de déchets hautement radioactifs liquides dans le système de gestion des déchets déjà surchargé de Savannah River et imposera des contraintes budgétaires insoutenables au Department of Energy;

Attendu que tous les objectifs de non-prolifération associés aux déchets liquides de Chalk River peuvent être atteints en « dénaturant » l'uranium de qualité militaire sur place, à Chalk River, si bien que cet uranium ne serait donc plus un risque de prolifération;

Il est proposé par Mme Josée Duplessis

appuyé par M. Marvin Rotrand
Mme Maria Tutino

Et résolu :

1 - que la Ville de Montréal s'oppose en principe à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne puisque ces déchets peuvent être solidifiés, l'ont déjà été et devraient l'être pour réduire le risque qu'ils ne se répandent dans l'environnement;

2 - que la Ville de Montréal exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis à suspendre le transfert de déchets liquides hautement radioactifs des Laboratoires de Chalk River vers le site de Savannah River jusqu'à la conclusion de consultations publiques approfondies sur l'à-propos et les impacts potentiels des transferts proposés ainsi que sur les autres mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs officiels de ces livraisons;

3 - que la Ville de Montréal exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis ainsi que ceux de tous les états, provinces et municipalités ainsi que les gouvernements indigènes souverains des nations tribales amérindiennes des États-Unis et ceux des nations autochtones du Canada à tout mettre en œuvre pour interdire et empêcher le transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne.

Adopté à l'unanimité.

15.01

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0286

Accorder un contrat à Wajax composants industriels pour l'achat de deux pompes à cavité progressive de marque Moyno, pour une somme maximale de 115 561,37 $, taxes incluses - Fournisseur exclusif

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2013 par sa résolution CE13 1039;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Wajax composants industriels, fournisseur exclusif, pour l'achat d'une pompe à cavité progressive de marque Moyno, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 115 561,37$, taxes incluses, conformément à l'offre de services de cette firme en date du 8 mai 2013;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1133438004

CG13 0287

Accorder un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada inc. pour les services de soutien et d'entretien du réseau de radiocommunications du Service des incendies de la Ville (SIM), pour une période de 12 mois, à compter du 1er janvier 2014, pour une somme maximale de 581 069,85 $, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2013 par sa résolution CE13 1040;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Motorola Solutions Canada inc. pour la fourniture des services de soutien et d'entretien du réseau de radiocommunications du Service des incendies de la Ville (SIM), à compter du 1er janvier 2014, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 581 069,85 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 12 juin 2013 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1133490002

CG13 0288

Accorder un contrat à Service d'entretien ménager Vimont inc. pour des services d'entretien et de conciergerie d'une durée de 36 mois à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 549 370,33 $, taxes incluses - Appel d'offres public 040-27-AE (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2013 par sa résolution CE13 1041;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

1 - d'accorder un contrat à Service d'entretien ménager Vimont inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien et de conciergerie à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 549 370,33 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 040-27-AE;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1133438007

CG13 0289

Accorder un contrat à Avensys inc. pour l'achat de débitmètres pour des conduites de petits, moyens et grands diamètres, pour une somme maximale de 124 563,92 $, taxes incluses - Appel d'offres public 1836-1-AE (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2013 par sa résolution CE13 1042;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Avensys inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'achat de débitmètres pour des conduites de petits, moyens et grands diamètres, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 124 563,92 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1836-1-AE;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1133438005

CG13 0290

Accorder un contrat de gré à gré à Morpho Canada inc. pour le renouvellement du support, de l'entretien et de la mise à niveau du Système automatisé de renseignements criminels (SARC) utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 318 295,64 $, taxes incluses - Fournisseur unique / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2013 par sa résolution CE13 1045;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Morpho Canada inc. pour le renouvellement du support, de l'entretien et de la mise à niveau du Système automatisé de renseignements criminels (SARC) utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de soumission, soit pour une somme maximale de 318 295,64 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1130206003

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Christian G Dubois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0291

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour les travaux de mise à niveau des équipements mécaniques, électriques et d'automation de la station de surpression Marcel-Laurin - Dépense totale de 670 545,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10082 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2013 par sa résolution CE13 1048;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Christian G Dubois

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 670 545,70 $, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau des équipements mécaniques, électriques et d'automation du poste de surpression Marcel Laurin, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Filtrum inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 614 782,82 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10082 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.06 1134087001

CG13 0292

Accorder un contrat de services professionnels à CA Canada Company pour le paramétrage de l'outil CA Service Desk Manager, pour une somme maximale de 115 549,88 $, taxes incluses, dans le cadre de la réalisation du projet Gestion des services TI - Appel d'offres public 13-12574 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2013 par sa résolution CE13 1053;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Christian G Dubois

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, CA Canada Company, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en paramétrage de l'outil CA Service Desk Manager, pour une somme maximale de 115 549,88 $, taxes incluses, dans le cadre de la réalisation du projet Gestion des services TI, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12574 et selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1126075004

CG13 0293

Approuver le projet de prolongation du contrat par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Les amis de la Montagne, pour une période additionnelle de 5 ans et 1 mois, à compter du 1er août 2013, un espace d'une superficie de 19,75 mètres carrés, situé au rez-de-chaussée du Chalet du Mont-Royal, au 1196, chemin Camilien-Houde

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2013 par sa résolution CE13 1068;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Christian G Dubois

Et résolu :

d'approuver la prolongation du contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les amis de la Montagne, pour une période additionnelle de 5 ans et 1 mois, à compter du 1er août 2013, un espace d'une superficie de 19,75 mètres carrés, situé au rez-de-chaussée du Chalet du Mont-Royal, au1196, chemin Camilien-Houde, à des fins de boutique et de service d'accueil, le tout selon les termes et conditions stipulés à la prolongation du contrat de prêt.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1134069007

CG13 0294

Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 168 581,21 $, taxes incluses, à la Ville de Montréal-Ouest pour le remplacement des portes et fenêtres de l'hôtel de ville de Montréal-Ouest à partir du Fonds pour la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux municipaux de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2013 par sa résolution CE13 1078;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Christian G Dubois

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 168 581,21 $ à la Ville de Montréal-Ouest pour le remplacement des portes et fenêtres de l'hôtel de ville de Montréal-Ouest prévu à l'été 2013, conformément à l'Entente intervenue entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal concernant le développement culturel;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Ouest, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1135213001

CG13 0295

Accorder un soutien financier non récurrent de 54 303 $ à Au pignon de l'Est, pour 2013 - 2014, pour la réalisation du projet « Agir pour bien se nourrir », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2013 par sa résolution CE13 1079;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Christian G Dubois

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 54 303 $ Au pignon de l'Est, pour la réalisation du projet « Agir pour bien se nourrir », pour 2013 - 2014, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015);

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1135066001

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0296

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique communautaire Centre-Sud / Plateau Mont-Royal, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2013 par sa résolution CE13 1056;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique communautaire Centre-Sud / Plateau Mont-Royal, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1135029006

CG13 0297

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Corporation de développement économique de LaSalle (CLD) inc., pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2013 par sa résolution CE13 1057;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Corporation de développement économique de LaSalle (CLD) inc., pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1132363081

CG13 0298

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Centre local de développement les 3 monts, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2013 par sa résolution CE13 1058;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre local de développement les 3 Monts, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1131899019

CG13 0299

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre local de développement (CLD) d'Anjou, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2013 par sa résolution CE13 1059;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre local de développement (CLD) d'Anjou, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1136251001

CG13 0300

Accorder un contrat à BauVal CMM pour le traitement du roc, béton et asphalte en provenance des écocentres, pour une période de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 512 335,05 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12745 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2013 par sa résolution CE13 1123;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à BauVal CMM, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le traitement du roc, béton et asphalte en provenance des écocentres, pour une période de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 512 335,05 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12745 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1132621003

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.15 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0301

Accorder un contrat à D.M. Valve et Contrôles inc. pour la fourniture d'une vanne annulaire pour le groupe motopompe nº 70500 de l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets - Dépense totale de 545 131,44 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12785 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2013 par sa résolution CE13 1126;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 545 131,44 $, taxes incluses, pour la fourniture d'une vanne annulaire ainsi que l'assistance technique, pour le groupe motopompe 70500 de l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à D.M. Valve et Contrôles inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 539 807,63 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12785;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.16 1136281002

CG13 0302

Conclure avec Recyclage Notre-Dame inc. une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, pour la fourniture, sur demande, de services de sites pour la disposition, le traitement et l'élimination de sols contaminés - Appel d'offres public 13-12772 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2013 par sa résolution CE13 1127;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois pour la fourniture, sur demande, de services de sites pour la disposition, le traitement et l'élimination de sols contaminés;

2 - d'accorder à Recyclage Notre-Dame inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les articles 1, 2 et 3, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12772 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1134119005

CG13 0303

Autoriser une dépense additionnelle de 65 000 $ à la Société Recherches amérindiennes au Québec (OBNL) pour la publication d'un ouvrage intitulé « Lumière sous la ville. Quand l'archéologie raconte Montréal » / Approuver la modification à la convention initiale (CE09 1771), majorant ainsi le montant total du contrat de 71 500 $ à 136 500 $, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2013 par sa résolution CE13 1128;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 65 000 $, taxes incluses, pour la publication d'un ouvrage intitulé « Lumière sous la ville. Quand l'archéologie raconte Montréal » portant sur le patrimoine archéologique montréalais ;

2 - d'approuver un projet de modification de la convention de services intervenue entre la Ville de Montréal et Recherches Amérindiennes au Québec (CE09 1171), majorant ainsi le montant total du contrat de 71 500 $ à 136 500 $, taxes incluses ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1133501002

CG13 0304

Accorder à Sports Monette inc. le contrat pour la fourniture de cinq motocyclettes BMW 2013, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 148 898,37 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12997 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2013 par sa résolution CE13 1132;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire Sports Monette inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de cinq motocyclettes BMW 2013 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 148 898,37 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12997 et au tableau des prix reçus joint au rapport du Directeur;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1134472010

CG13 0305

Accorder un contrat de services professionnels pour la conception, les plans et devis, ainsi que les services bureau pendant la construction de chambres de régulation de la pression et de mesure du débit, à SNC-Lavalin inc. pour la somme maximale de 845 848,08 $, taxes incluses et à BPR-Infrastructures inc. pour la somme maximale de 564 389,28 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12579 (4 soum.) / Approuver les deux projets de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2013 par sa résolution CE13 1151;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final au contrat 1 en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la conception, les plans et devis, ainsi que les services bureau pendant la construction de chambres de régulation de la pression et de mesure du débit, pour une somme maximale de 845 848,08 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12579 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel BPR-Infrastructures inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final au contrat 2 en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la conception, les plans et devis, ainsi que les services bureau pendant la construction de chambres de régulation de la pression et de mesure du débit, pour une somme maximale de 564 389,28 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12579 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.20 1133775001

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0306

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Médisys S.E.C. pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016 - Appel d'offres public 13-12895 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2013 par sa résolution CE13 1137;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre de services professionnels avec Services de santé Médisys S.E.C. pour la réalisation des examens médicaux de préemploi;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel Services de santé Médisys S.E.C., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une période de 3 ans, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12895 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du capital humain et des communications et du Service de police pour les aspirants policiers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1130889002

CG13 0307

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Optimum consultants, d'une durée de 5 ans, pour procéder à l'administration de tests d'évaluation de la condition physique des candidats pour les emplois manuels - Appel d'offres public 12-12575 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2013 par sa résolution CE13 1138;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour procéder à l'administration de tests d'évaluation de la condition physique des candidats pour les emplois manuels;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire Optimum consultants, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12575.

3 - d'imputer ces dépenses à même le budget de la Direction de la dotation, de la main-d'oeuvre et de la rémunération des cadres, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1130801001

CG13 0308

Autoriser une dépense additionnelle de 60 012,35 $, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires requis lors de la confection de l'audit des états financiers de l'exercice 2012 / Approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Deloitte s.e.n.c.r.l. (CG12 0047), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 536 011,96 $ à 1 596 024,31 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2013 par sa résolution CE13 1139;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 60 012,35 $, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2012;

2 - d'approuver le projet d'addenda no. 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Deloitte s.e.n.c.r.l. (CG12 0047), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 536 011,96 $ à 1 596 024,31 $, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1133592007

CG13 0309

Accorder un soutien financier non récurrent de 53 544,60 $ à Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camp de jour Singerman », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2013 par sa résolution CE13 1146;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 53 544,60 $ à Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camp de jour Singerman », pour l'année 2013, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015);

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1135066003

CG13 0310

Accorder un soutien financier non récurrent de 59 392 $ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI) pour la réalisation du projet « Travail de rue/de milieu DDO », pour l'année 2013 / 2014, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2013 par sa résolution CE13 1147;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 59 392 $ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI), pour la réalisation du projet « Travail de milieu/de rue DDO », pour l'année 2013 / 2014, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015);

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1135066004

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0311

Accorder un contrat à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) pour la fourniture de quatre-vingt-trois véhicules de marque Dodge Charger 2014, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 2 317 002,64 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12894 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1177;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - d'accorder à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quatre-vingt-trois véhicules de marque Dodge, modèle Charger, année 2014, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 317 002,64 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12894 et au tableau de prix reçus joint au rapport du Directeur;

2 - d'autoriser le paiement de 200 174,03 $ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1134472011

CG13 0312

Accorder un soutien financier non récurrent de 228 831 $ à divers organismes, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1211;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 228 831$ aux trois organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance :

ORGANISME	PROJET	MONTANT
La rue des Femmes de Montréal	Femmes itinérantes : hébergement, centre de jour, accompagnement, activités de réadaptation pour soigner les blessures relationnelles (1er janvier 2013 au 31 décembre 2013)	**102 960 $**
Accueil Bonneau inc.	Accueil, évaluation, accompagnement et référence (AEAR) + intervention de milieu (1er janvier 2013 au 31 décembre 2013)	**75 600 $**
Association d'entraide le Chaînon inc.	Accueil de nuit (1er avril 2013 au 31 décembre 2013)	**50 271 $**

2 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1132586001

CG13 0313

Autoriser une dépense additionnelle de 86 029,07 $, taxes incluses, pour deux demandes de changement dans le cadre du contrat accordé à Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 42 547 281,73 $ à 42 633 310,80 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1180;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 86 029,07 $, taxes incluses, pour deux demandes de changement dans le cadre du contrat accordé à Cassidian communications corp. (CG12 0208) majorant ainsi le montant total du contrat de 42 547 281,73 $ à 42 633 310,80 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1135035003

CG13 0314

Accorder un contrat de gré à gré à Schneider Electric Canada inc. pour une somme maximale 497 571,56 $, taxes incluses, pour le remplacement des disjoncteurs 600V aux bâtiments des boues, de la désinfection et du prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1182;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Schneider Electric Canada inc., fournisseur exclusif, pour le remplacement des disjoncteurs 600V aux bâtiments des boues, de la désinfection et du prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, soit pour une somme maximale de 497 571,56 $, taxes et contingences incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1133334016

CG13 0315

Accorder un contrat à Groupe Axino inc. pour la réfection de la toiture de l'édifice du 2060 Dickson et des travaux connexes - Dépense totale de 2 469 184,69 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5641 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1184;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 2 469 184,69 $, taxes incluses, pour la réfection de la toiture de l'édifice du 2060 rue Dickson et pour des travaux connexes, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 271 649,91 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5641;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1131029003

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Lyn Thériault

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0316

Accorder un contrat à Les entreprises de construction Refrabec inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et no 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 662 248,47 $, taxes incluses - Appel d'offres public 1912-AE (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1186;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Lyn Thériault

Et résolu :

1 - d'accorder un contrat à Les entreprises de construction Refrabec inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et no 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 662 248,47 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1912-AE;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1133334017

CG13 0317

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour les travaux de réhabilitation environnementale d'un terrain situé sur le boulevard Saint-Joseph dans l'arrondissement de Lachine, pour une somme maximale de 762 542,41 $, taxes incluses - Dépense totale de 877 517,41 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5005-EC-143-02-06A (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1188;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Lyn Thériault

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 877 517,41 $, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation environnementale d'un terrain (lot 1706 039) situé sur le boulevard Saint-Joseph dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 762 542,41$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5005-EC-143-02-06A;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1133334018

CG13 0318

Autoriser la dépense des contingences de 52 798,43 $, taxes incluses, de l'enveloppe de compétence corporative vers celle de compétence d'agglomération pour le contrat octroyé à Sanexen services environnementaux inc. (CG12 0122)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1189;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Lyn Thériault

Et résolu :

1 - de modifier la dépense des contingences d'un montant de 52 798,43 $, taxes incluses, de l'enveloppe des contingences de compétence corporative vers celle des contingences de compétence d'agglomération pour le contrat octroyé à Sanexen services environnementaux inc. (CG12 0122);

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1134551008

CG13 0319

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de reprise en structure et divers travaux à la caserne de pompiers n° 67, située au 911, boulevard René-Lévesque à L'Île-des-Soeurs, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 538 193,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5659 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1193;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Lyn Thériault

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 538 193,38 $, taxes incluses, pour les travaux de reprise en structure et divers travaux à la caserne de pompiers n° 67, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 507 729,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5659;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1135350004

CG13 0320

Accorder un contrat de services professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) aux firmes Réal Paul architecte et BBA inc. pour réaliser des travaux de protection et de mise aux normes des bâtiments de production et distribution d'eau potable (complexe de l'usine Atwater, station de pompage et réservoir Vincent D'Indy et station de pompage Lambert-Closse) pour une somme maximale de 915 787,37 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13966 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1197;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Lyn Thériault

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 996 269,87 $, taxes incluses, pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance du chantier dans le cadre de travaux de protection et de mise aux normes des installations de production et de distribution d'eau potable (complexe Atwater, station de pompage et chambre de vanne Vincent D'Indy et station de pompage Lambert Closse), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel Réal Paul architecte et BBA inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 915 787,37 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13966 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.35 1135258002

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gaëtan Primeau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0321

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Samcon Mtl inc., une ruelle constituée du lot 1 341 249 du cadastre du Québec, située du côté est de la rue Drummond, entre le boulevard René-Lévesque Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 127,3 mètres carrés, aux fins d'assemblage pour la construction d'un bâtiment à vocation résidentielle et commerciale, pour la somme de 452 200 $, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 1 341 249 du cadastre du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1203;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gaëtan Primeau

Et résolu :

1 - de fermer et de retirer du registre du domaine public le lot 1 341 249 du cadastre du Québec;

2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Samcon Mtl inc., aux fins d'assemblage résidentiel et commercial, une ruelle constituée du lot 1 341 249 du cadastre du Québec, d'une superficie de 127,3 mètres carrés, située dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 452 200 $, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte;

3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.36 1121368019

CG13 0322

Approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Constructions 2001 inc. des espaces à bureaux et industriels au 5000, rue d'Iberville, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 5 ans, soit du 1er décembre 2013 au 30 novembre 2018 - Dépense totale de 7 250 095 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1207;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gaëtan Primeau

Et résolu :

1 - d'approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Constructions 2001 inc. un espace d'une superficie de 8 135,89 mètres carrés au 5000, rue Iberville pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 5 ans à compter du 1er décembre 2013, moyennant une dépense totale de 7 250 095 $, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de renouvellement;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1134565002

CG13 0323

Approuver le projet d'addenda 5 se rapportant au renouvellement du contrat d'entretien du Système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) avec Hewlett-Packard Canada Co. (CG12 0401), pour une période de 48 mois, soit du 28 novembre 2013 au 27 novembre 2017 pour une dépense additionnelle de 8 908 840,40 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 14 444 396,99 $ à 23 353 237,39 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1179;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gaëtan Primeau

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'addenda 5 se rapportant au renouvellement du contrat d'entretien du Système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) avec Hewlett-Packard Canada Co., pour une période de 48 mois, soit du 28 novembre 2013 au 27 novembre 2017, pour une dépense additionnelle de 8 908 840,40 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 14 444 396,99 $ à 23 353 237,39 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 29 juillet 2013 et selon les termes et conditions stipulés au projet d'addenda;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1130248001

CG13 0324

Accorder un contrat à Sintra inc. (Région Rive-sud) pour la reconstruction de la rue Rielle, entre le boulevard LaSalle et la rue de Verdun, et la reconstruction partielle de la rue Beatty, entre les rues Bannantyne et Beurling - Dépense totale de 4 402 363,54 $, taxes incluses - Appel d'offres public S13-002 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1268;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gaëtan Primeau

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 4 402 363,54 $, taxes incluses, représentant 90,92 % du coût total du contrat, pour des travaux de reconstruction de la rue Rielle, entre le boulevard LaSalle et la rue de Verdun (aqueduc, égout, chaussée) et la reconstruction de la rue Beatty, entre les rues Bannantyne et Beurling (aqueduc, égout, chaussée), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Sintra (Région Rive-Sud) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission soit 4 700 883,07 $, conformément aux documents de l'appel d'offres public S13-002;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1132183015

CG13 0325

Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 1 163 631 du cadastre du Québec avec toutes constructions qui y sont érigées dont celle portant le numéro 9091-9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour y construire un centre de traitement des matières organiques selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1282;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gaëtan Primeau

Et résolu :

1- de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 1 163 631 du cadastre du Québec, avec toutes constructions qui y sont érigées, dont celle portant le numéro 9091-9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour y construire un centre de traitement des matières organiques selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014;

2- de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;

3- d'autoriser une dépense de 27 249 075 $, taxes incluses, pour cette acquisition;

4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Morris Trudeau

20.40 1135941001

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0326

Accorder un contrat à Routek Construction inc. pour la construction et reconstruction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, d'îlots, de chaussée flexible, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Saint-Jean-Baptiste à la 87e Avenue (Réalisation du train de l'Est) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 5 042 009,37 $, taxes incluses - Appel d'offres public 233502 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1287;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 5 042 009,37 $, taxes incluses, pour la construction et reconstruction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, d'îlots, de chaussée flexible, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Saint-Jean-Baptiste à la 87e Avenue (Réalisation du train de l'Est), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Routek Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 343 009,37 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 233502;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1134822004

CG13 0327

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre local de Développement (CLD) Centre-Ouest, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1276;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre local de développement Centre-Ouest, pour les 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1133231014

CG13 0328

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre local de développement (CLD) de l'Ouest-de-l'Île, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1277;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville et le Centre local de développement (CLD) de l'Ouest-de-l'Île, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1133050008

CG13 0329

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Morneau Shepell Ltée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel, pour une somme maximale de 1 583 460,75 $, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, pour un maximum de cinq ans - Appel d'offres public 13-12715 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1259 par sa résolution CE13 1259;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure une entente-cadre de services professionnels pour la fourniture sur demande de services professionnels externes dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel;

3- d'approuver un projet de convention par lequel Morneau Shepell Ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 583 460,75 $, taxes incluses, pour une période de trois ans, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12715 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1130589002

CG13 0330

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans avec Nortrax Québec inc. pour l'achat ou la location avec option d'achat de chargeuses sur pneus de marque John Deere - Appel d'offres public 13-12698 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1256;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans pour l'achat ou la location avec option d'achat de chargeuses articulées sur pneus de marque John Deere;

3 - d'accorder à Nortrax Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les groupes 1 et 2, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12698 et aux tableaux de prix reçus joints au rapport du directeur;

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1133447005

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0331

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Conclure avec Sanexen Services Environnementaux inc. et Solution Eau Air Sol, une division d'Englobe Corp., des ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols non caractérisés provenant des arrondissements lors de travaux - Appel d'offres public 13-12958 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1250;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure des ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois pour la fourniture sur demande, de services de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ;

3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les territoires et les articles mentionnés en regard de leur nom, les contrats à cette fin aux prix unitaires de leurs soumissions, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12958 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

Adjudicataire :	**Solution Eau Air Sol, une division d'Englobe Corp.**	**Sanexen Services Environnementaux inc.**
Territoires	**Articles**	**Articles**
Ahuntsic-Cartierville		1-2-3
Anjou	1-2-3	
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grace	1-2-3	
Lachine		1-2-3
LaSalle	1-2-3	
Le Plateau Mont-Royal	1-2-3	
Le Sud-Ouest	1-2-3	
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève		1-2-3
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1-2-3	
Montréal-Nord	1-2-3	
Outremont	1-2-3	
Pierrefonds-Roxboro		1-2-3
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-	1-2-3	

Trembles			
Rosemont–La Petite-Patrie	1-2-3		
Saint-Laurent			1-2-3
Saint-Léonard	1-2-3		
Verdun	1-2-3		
Ville-Marie	1-2-3		
Villeray–St-Michel–Parc Extension	1-2-3		

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1134119006

CG13 0332

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder à Recyclage Notre-Dame, WM Québec et RCI Environnement des contrats pour l'élimination de matières résiduelles en provenance de territoires et d'écocentres pour une durée de 60 mois - Dépense totale de 70 652 050,80 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12491 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1251;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des territoires et des écocentres, pour une période de 60 mois, le service d'élimination des matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12491 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur :

Contrat	**Recyclage Notre-Dame Inc.**	**WM Québec Inc.**	**RCI Environne-ment Inc.**	**Nombre de soumission-naires**
1 - Ahuntsic–Cartierville			11 185 632 $	5
2 - LaSalle			6 475 892 $	4
3 - Plateau Mt-Royal	8 785 707 $			5
4 - Rosemont–Petite-Patrie	10 407 684 $			5
5 - St-Laurent			7 653 327 $	4
6 - Villeray–St-Michel–Parc-Extension	11 759 331 $			5
7 - Westmount	1 351 647 $			5
8 - TIRU	2 703 295 $			4
9 - Écocentre Acadie (mat. rés.)	648 791 $			2
10 - Écocentre de la Côte-des-Neiges (mat. rés.)	1 000 219 $			2
11 - Écocentre Eadie (mat. rés.)		2 914 152 $		2
13 - Écocentre Petite-Patrie (mat. rés.)	1 676 043 $			2
14 - Écocentre Rivière-des-Prairies (mat. rés.)	1 081 318 $			2
15 - Écocentre St-Michel (mat. rés.)	1 865 273 $			2

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1124730002

CG13 0333

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder à Excavations Vidolo ltée, RCI Environnement inc., WM Québec inc. et Gestion Environnementale Éconord inc. divers contrats pour la fourniture de transport de matières par conteneur pour les écocentres, pour une période de 36 mois, avec une option de deux prolongations d'une année chacune - Dépense totale de 11 280 846 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12892 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1252;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles ci-après, pour une période de 36 mois, avec une option de deux (2) prolongations d'une année chacune, les contrats pour la fourniture de transport de matières par conteneur pour les écocentres, aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12892 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)	Nombre de soumissionnaires
Excavations Vidolo ltée	1 - Écocentre Acadie	815 196 $	2
Excavations Vidolo ltée	2 - Écocentre Côte-des-Neiges	1 074 350 $	2
Excavations Vidolo ltée	4 - Écocentre La Petite-Patrie	1 772 662 $	2
WM Québec Inc.	5 - Écocentre LaSalle	1 131 473 $	2
Gestion Environnementale Éconord Inc.	6 - Écocentre Rivière-des-Prairies	1 048 190 $	3
Excavations Vidolo ltée	7 - Écocentre Saint-Michel	1 781 225 $	2

3 - d'accorder à la firme ci-après désignée, seule soumissionnaire ayant présentée une soumission conforme pour l'article 3, pour une période de 36 mois, avec une option de deux (2) prolongations d'une année chacune, le contrat pour la fourniture de transport de matières par conteneur pour les écocentres, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 657 751 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12892 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

Firme	Article	Montant (taxes incluses)	Nombre de soumissionnaire
RCI Environnement Inc	3 - Écocentre Eadie	3 657 751 $	1

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1135086001

CG13 0334

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Conclure deux ententes-cadres d'une durée de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation de douze mois chacune, avec Compugen inc. et CPU Design inc. pour la fourniture sur demande, d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés - Appel d'offres public 13-12688 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1257;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de vingt quatre mois à compter du 1er septembre 2013, pour la fourniture sur demande, d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés;

3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les produits mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12688 et au tableau de prix joint au rapport du directeur;

Firmes	**Familles**
Compugen inc.	Famille 1: Micro-ordinateurs de bureau Famille 3: Micro-ordinateurs portatifs Famille 5: Écrans Famille 7: Clients légers
CPU Design inc.	Famille 2: Station de travail Famille 4: Micro-ordinateurs portatifs Ultrabook

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1131694001

CG13 0335

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Conclure des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois avec Sifto Canada Corp. et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée pour la fourniture de sel de déglaçage des chaussées - Appel d'offres public 13-12670 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1258;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure des ententes-cadres collectives, d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture sur demande de sel de déglaçage des chaussées;

3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12670 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

Firmes	Participants
Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée	Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Le Plateau Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rosemont–La Petite Patrie, Ville-Marie, Ville de Montréal-Est, Villeray–St-Michel–Parc-Extension, Ville de Beaconsfield, Société de transport de Montréal.
Sifto Canada Corp.	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâces, Lachine, LaSalle, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Le Plateau Mont-Royal, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Le Sud-Ouest, Verdun, L'Île-Bizard–Ste-Geneviève, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Ville de Baie-d'Urfé, Ville de Côte-Saint-Luc, Ville de Dollard-Des-Ormeaux, Ville de Hampstead, Ville de Kirkland, Ville de Mont-Royal, Ville de Montréal-Ouest, Ville de Pointe-Claire, Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, Village de Senneville, Ville de Westmount.

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes et de la Société de transport de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1135331003

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Christian G Dubois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.51 à 20.54 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0336

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Conclure une entente-cadre d'une durée de 144 mois avec Innotex inc. pour l'acquisition, l'inspection, l'entretien et la réparation des habits de combat - Appel d'offres public 13-12804, (2 soum. 1 seul conforme) et autoriser une dépense de 1 436 871,32 $, taxes incluses, pour l'acquisition de 937 habits de combat, des pièces pour ajustements, pour l'entretien et les réparations pour l'année 2013

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 août 2013 par sa résolution CE13 1329;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Christian G Dubois

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 144 mois avec Innotex inc. pour l'acquisition, l'entretien, l'inspection et la réparation des habits de combat, pour une somme maximale de 7 340 978,01 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12804, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT);

3 - d'autoriser une dépense de 1 436 871,32 $, taxes incluses, pour l'acquisition de 937 habits de combat et des pièces pour ajustements pour l'année 2013;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1136178004

CG13 0337

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. (UX-13-192) pour une dépense totale de 18 129 853,31, taxes incluses et un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. (UX-13-193) pour une dépense totale de 33 513 827,89 $, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par chemisage - Appel d'offres public 10072 (2 soum. pour chacun des contrats)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 août 2013 par sa résolution CE13 1330;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Christian G Dubois

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 18 129 853,31 $, taxes incluses, pour le contrat UX-13-192 et une dépense de 33 513 827,89 $, taxes incluses, pour le contrat UX-13-193 pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable sur diverses rues de la Ville de Montréal comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder le contrat UX-13-192 à Sanexen Services Environnementaux inc., deuxième plus bas soumissionnaire conforme, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 17 861 853,31 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10072 et en fonction du calendrier modifié des travaux et des ajustements apportés, tels que précisés dans les pièces jointes au dossier décisionnel;

4 - d'accorder le contrat UX-13-193 à Aquaréhab (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 33 018 827,89 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10072 et en fonction du calendrier modifié des travaux et des ajustements apportés, tels que précisés dans les pièces jointes au dossier décisionnel;

5 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.52 1134551002

CG13 0338

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à ZS Travaux et Gérance inc. pour la reconstruction de la chaussée mixte en flexible, des trottoirs, des conduites d'eau et d'égout, le planage et le revêtement bitumineux, le réaménagement géométrique et la mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans la rue Berri et le boulevard René-Lévesque (P.R.R. 2012 - Centre-ville) dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 724 500 $, taxes incluses - Appel d'offres public 211101 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 août 2013 par sa résolution CE13 1331;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Christian G Dubois

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 3 724 500 $, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée mixte en flexible, des trottoirs, des conduites d'eau et d'égout, le planage et le revêtement bitumineux, le réaménagement géométrique et la mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans la rue Berri et le boulevard René-Lévesque (P.R.R. 2012 – Centre-ville) dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

3 - d'accorder à ZS Travaux et Gérance inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 433 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211101 ;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1134822044

CG13 0339

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Cimota inc. pour la réfection structurale du réservoir Rosemont - Dépense totale de 6 059 830,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10088 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 août 2013 par sa résolution CE13 1332;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Christian G Dubois

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 6 059 830,38 $, taxes incluses, pour la réfection structurale du réservoir Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Cimota inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 789 639,13 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10088;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.54 1136274001

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0340

Approuver la programmation numéro 4 des travaux d'infrastructures de l'eau de l'agglomération inscrits au PTI 2013-2015 et admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2013 par sa résolution CE13 1154;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'abroger la décision CG13 0179 du 30 mai 2013 à l'égard de la programmation initiale du programme TECQ pour l'année 2013;

2 - de s'engager à respecter les modalités du guide du programme de subvention TECQ (2010-2013) qui s'appliquent à elle ;

3 - de s'engager à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

4 - d'approuver la programmation numéro 4 modifiée de l'agglomération pour 2013 et mandate le Service de l'eau pour la transmission de ladite programmation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de même que de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale ;

5 - de s'engager à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 112 $ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

6 - de s'engager à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1131158005

CG13 0341

Autoriser une dépense maximale de 602 446,01 $, taxes incluses, pour l'acquisition de bottes HAIX Hero, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Boivin & Gauvin inc. (CG12 0353)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2013 par sa résolution CE13 1157;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense maximale de 602 446,01 $, taxes incluses, pour l'acquisition de paires de bottes HAIX Hero, conformément à l'entente-cadre intervenue le 27 septembre 2012 entre la Ville de Montréal et Boivin & Gauvin (CG12 0353);

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1136178005

CG13 0342

Approuver le contenu du Bilan quinquennal 2008-2012 du Plan de transport 2008 de Montréal et sa diffusion auprès des partenaires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1213;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le contenu du *Bilan quinquennal 2008-2012* du *Plan de transport 2008* de Montréal et sa diffusion auprès des partenaires.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1131053001

CG13 0343

Autoriser une dépense de 158 495,65 $, taxes incluses, pour rembourser la Place Dupuis Commercial Trust pour les travaux d'aménagement d'espaces de bureau, dans le cadre des projets « Approvisionnement avancé », « Ressources humaines/Paie » et « Systèmes budgétaires » du Service des Technologies de l'information au 800 boulevard de Maisonneuve Est, conformément au bail liant la Ville de Montréal à La Place Dupuis (CM03 0601)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1227;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 158 495,65 $, taxes incluses, pour rembourser la Place Dupuis Commercial Trust, pour les travaux d'aménagement d'espaces de bureau, et ce, dans le cadre des projets « Approvisionnement avancé », « Ressources humaines/Paie » et « Systèmes budgétaires » du Service des Technologies de l'information au 800, boulevard de Maisonneuve Est, conformément au bail liant la Ville de Montréal à la Place Dupuis (CM03 0601);

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1130444004

CG13 0344

Autoriser le directeur principal du Service de l'eau et les directeurs des directions dont les projets requièrent un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 ou de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), à présenter des projets et déposer des demandes, au nom de la Ville de Montréal, auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1219;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'entériner toutes les demandes d'autorisation soumises au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP) en vertu des résolutions CE12 1757, CE06 0196 et CE04 1360 ;

2 - d'autoriser le directeur principal du Service de l'eau et les directeurs de la Direction de l'eau potable, de la Direction de l'épuration des eaux usées et de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, ou leur représentant autorisé, à soumettre au MDDEFP, pour et au nom de la Ville, des demandes d'autorisation en vertu de l'article 22 ou de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques ou toute autre information pertinente à ce propos pour des projets relevant de leur mission.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1120417012

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0345

Autoriser le directeur principal du Service des Infrastructures, du Transport et de l'Environnement et les directeurs des directions des Infrastructures, du Transport, de l'Environnement ou leur représentant autorisé, à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), pour et au nom de la Ville, des demandes de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 ou des demandes d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques ou toute autre information pertinente à ce propos pour des projets relevant de leur mission

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1218;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'entériner toutes les demandes d'autorisation soumises au ministère de l'Environnement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) en vertu des résolutions CE12 1851, CE12 1211, CE06 0196 et CE04 1360 ;

2 - d'autoriser le directeur principal du Service des Infrastructures, du Transport et de l'Environnement, les directeurs des directions des Infrastructures, du Transport, de l'Environnement et le chef de division de la Division ponts et tunnels, ou leur représentant autorisé, à soumettre au MDDEFP, pour et au nom de la Ville, des demandes de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 ou des demandes d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques ou toute autre information pertinente à ce propos pour des projets relevant de leur mission.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1120266018

CG13 0346

Autoriser le directeur de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) ou son représentant autorisé, à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), pour et au nom de la Ville de Montréal, des demandes de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22, des demandes d'autorisation en vertu de l'article 32, des demandes de permission en vertu de l'article 65 et des documents requis en vertu des articles de la section IV.2.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques ou toute autre information pertinente à ce propos, pour des projets relevant de sa mission

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1220;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'entériner toutes demandes d'autorisation soumises au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) en vertu de la résolution CE13 0118 ;

2 - d'autoriser le directeur de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) ou son représentant autorisé, à soumettre au MDDEFP, pour et au nom de la Ville, des demandes de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22, des demandes d'autorisation en vertu de l'article 32 ou des demandes en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q. c. Q-2), ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques ou toute autre information pertinente à ce propos pour des projets relevant de sa mission.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1135268001

CG13 0347

Adopter le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1214;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1131183002

CG13 0348

Modifier la clause du taux de change de l'entente-cadre 740593 pour l'acquisition de 7 camions autopompes, pour l'année 2014 et procéder à l'ajustement du bon de commande 864518

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1225;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - de modifier la clause du taux de change de l'entente-cadre 740593 (article 6 des clauses administratives de l'appel d'offres 11-11601), pour l'acquisition de 7 camions autopompes, pour l'année 2014, et de procéder à l'ajustement du prix du bon de commande 864518 pour une somme de 182 201,35 $ en dépenses contingentes ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1132673004

CG13 0349

Autoriser une dépense au montant total de 149 930,30 $, taxes incluses, afin de rembourser la Société Brennan Duke pour les travaux d'aménagement requis dans la salle à vélo de l'édifice Louis-Charland

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1226;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 149 930,30 $, taxes incluses, afin de rembourser la Société Brennan Duke pour les travaux d'aménagement requis dans la salle de vélo de l'édifice Louis-Charland;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1130444003

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.11 et 30.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0350

Approuver le projet d'addenda no 1 à l'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMROT) et la Ville de Montréal dans le cadre du programme de financement du Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Grandes villes, relativement à la substitution d'un projet dans l'annexe B-2 de l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1291;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

1 - d'approuver l'addenda no 1 à l'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMROT) et la Ville de Montréal dans le cadre du programme de financement du Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Grandes villes, dossiers numéros 800277 et 810487, du 19 avril 2012 relatif à une substitution d'un projet dans l'annexe B-2 de l'entente ;

2 - d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer l'addenda no 1 pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1131158006

CG13 0351

Approuver l'utilisation de 210 500 000 $ de la réserve du fonds d'amortissement pour la réduction du recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunt

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1300;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

d'approuver l'utilisation de 210 500 000 $ de la réserve du fonds d'amortissement pour la réduction du recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

30.12 1133196001

CG13 0352

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer les travaux de rénovation et de protection des immeubles

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer les travaux de rénovation et de protection des immeubles », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1130824001

CG13 0353

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 $ afin de financer la réalisation de projets du « LEGS » pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau relatifs à des travaux de mise en valeur de la « Place des Nations » et de réalisation de la « Promenade panoramique et riveraine », prévus dans le cadre du 375° de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 $ afin de financer la réalisation de projets du « LEGS » pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau relatifs à des travaux de mise en valeur de la « Place des Nations » et de réalisation de la « Promenade panoramique et riveraine », prévus dans le cadre du 375^{e} de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1135337008

CG13 0354

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement relatif aux rejets dans les ouvrages d'assainissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal (RCG 08-041)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux rejets dans les ouvrages d'assainissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal (RCG 08-041) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1135368001

CG13 0355

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montreal - Industrie) (RCG 07-029)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1131179002

CG13 0356

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 $ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 $ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1134543003

CG13 0357

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) » et du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098) », l'objet des projets de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1130733003

CG13 0358

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement concernant le Régime de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal (159 et ses modifications)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal (159 et ses modifications) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1113720002

CG13 0359

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des cadres de la Communauté urbaine de Montréal (158 et ses modifications)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des cadres de la Communauté urbaine de Montréal (158 et ses modifications) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1136335001

CG13 0360

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1135075003

CG13 0361

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social situé sur le lot 5 198 061 du cadastre du Québec

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social situé sur le lot 5 198 061 du cadastre du Québec a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 juin 2013 par sa résolution CE13 0987;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social situé sur le lot 5 198 061 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1130049005

Règlement RCG 13-015

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 43.01 à 43.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0362

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement modifiant le « Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » et de son document d'accompagnement intitulé « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles aux fins de conformité au schéma d'aménagement modifié de la Ville de Montréal » /Approbation de la procédure nécessaire à cette fin

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération d'un règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié).

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT, DU DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT ET APPROBATION DE LA PROCÉDURE

Vu les dispositions de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Vu les dispositions des articles 52 et 53 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - d'adopter le projet de règlement intitulé P-RCG 13-016 intitulé : « Projet de règlement modifiant le règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » quant aux dispositions du document complémentaire portant sur les normes relatives aux interventions à l'intérieur de la plaine inondable;

2 - d'approuver le document d'accompagnement joint à la présente résolution et identifié par la greffière adjointe et intitulé: « Modifications à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles aux fins de conformité au schéma d'aménagement modifié de la Ville de Montréal ».

Ce document identifie que seul l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pourra amender sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement;

3 - d'approuver la procédure suivante relativement à l'adoption du projet de règlement P-RCG 13-016:

a) de demander l'avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

b) d'informer les membres du conseil d'agglomération qu'au moins une assemblée publique de consultation doit être tenue sur le territoire de l'agglomération et qu'une assemblée publique de consultation devra être tenue sur le territoire de tout arrondissement ou de toute municipalité reconstituée dont le représentant au conseil d'agglomération en fera la demande lors de la séance où sera adopté le projet de règlement, de même que sur le territoire de tout arrondissement ou municipalité reconstituée dont le conseil en fera la demande par résolution dans les 20 jours qui suivront la transmission du projet de règlement et du document d'accompagnement, ainsi qu'à la demande de la Communauté métropolitaine de Montréal ou de toute MRC dont le territoire est contigu à celui de l'agglomération;

c) de mandater la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

4- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement, et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1112622005

Règlement P-RCG 13-016

CG13 0363

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement modifiant le « Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » et de son document d'accompagnement intitulé « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de conformité au schéma d'aménagement modifié de la Ville de Montréal » / Approbation de la procédure nécessaire à cette fin

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération d'un règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié).

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT, DU DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT ET APPROBATION DE LA PROCÉDURE

Vu les dispositions de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Vu les dispositions des articles 52 et 53 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - d'adopter le projet de règlement P-RCG 13-017 intitulé : « Projet de règlement modifiant le règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » quant aux dispositions du document complémentaire portant sur les normes relatives aux interventions à l'intérieur de la plaine inondable;

2 - d'approuver le document d'accompagnement joint à la présente résolution et identifié par la greffière adjointe et intitulé: « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles aux fins de conformité au schéma d'aménagement modifié de la Ville de Montréal ».

Ce document identifie que seul l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pourra amender sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement;

3 - d'approuver la procédure suivante relativement à l'adoption du projet de règlement P-RCG 13-017 :

a) de demander l'avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

b) d'informer les membres du conseil d'agglomération qu'au moins une assemblée publique de consultation doit être tenue sur le territoire de l'agglomération et qu'une assemblée publique de consultation devra être tenue sur le territoire de tout arrondissement ou de toute municipalité reconstituée dont le représentant au conseil d'agglomération en fera la demande lors de la séance où sera adopté le projet de règlement, de même que sur le territoire de tout arrondissement ou municipalité reconstituée dont le conseil en fera la demande par résolution dans les 20 jours qui suivront la transmission du projet de règlement et du document d'accompagnement, ainsi qu'à la demande de la Communauté métropolitaine de Montréal ou de toute MRC dont le territoire est contigu à celui de l'agglomération;

c) de mandater la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

4- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement, et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à l'unanimité.

43.02 1132622007

Règlement P-RCG 13-017

CG13 0364

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement modifiant le « Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » et de son document d'accompagnement intitulé « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro aux fins de conformité au schéma d'aménagement modifié de la Ville de Montréal » / Approbation de la procédure nécessaire à cette fin

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération d'un règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié).

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT, DU DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT ET APPROBATION DE LA PROCÉDURE

Vu les dispositions de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Vu les dispositions des articles 52 et 53 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - d'adopter le projet de règlement P-RCG 13-018 intitulé : « Projet de règlement modifiant le règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » quant aux dispositions du document complémentaire portant sur les normes relatives aux interventions à l'intérieur de la plaine inondable;

2 - d'approuver le document d'accompagnement joint à la présente résolution et identifié par la greffière adjointe et intitulé: « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro aux fins de conformité au schéma d'aménagement modifié de la Ville de Montréal ».

Ce document identifie que seul l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pourra amender sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement;

3 - d'approuver la procédure suivante relativement à l'adoption du projet de règlement P-RCG 13-018 :

a) de demander l'avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

b) d'informer les membres du conseil d'agglomération qu'au moins une assemblée publique de consultation doit être tenue sur le territoire de l'agglomération et qu'une assemblée publique de consultation devra être tenue sur le territoire de tout arrondissement ou de toute municipalité reconstituée dont le représentant au conseil d'agglomération en fera la demande lors de la séance où sera adopté le projet de règlement, de même que sur le territoire de tout arrondissement ou municipalité reconstituée dont le conseil en fera la demande par résolution dans les 20 jours qui suivront la transmission du projet de règlement et du document d'accompagnement, ainsi qu'à la demande de la Communauté métropolitaine de Montréal ou de toute MRC dont le territoire est contigu à celui de l'agglomération;

c) de mandater la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

4- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement, et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à l'unanimité.

43.03 1112622004

Règlement P-RCG 13-018

CG13 0365

Nomination des membres du conseil d'administration de Développement économique LaSalle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2013 par sa résolution CE13 1090;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes à titre d'administrateurs de Développement économique LaSalle :

Membres votants

mesdames et messieurs Manon Barbe, Josée Troilo, Todd Beck, Pierre Plante, Gilles Brassard, Johanne-Claire Bérubé, Stéphane Desjardins, Jean-Rock Leduc, Jennifer Damiani, Serge Robitaille, Hervé Pilon et Richard Lanciault ;

Membres non votants

madame et messieurs Robert Poëti, Sophie Rioux, Normand Trottier et Jacques Fortin.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1135212003

CG13 0366

Nomination et désignation à la vice-présidence du conseil d'administration de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2013 par sa résolution CE13 1091;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de nommer Mme Danielle Thiboutot à titre de membre du conseil d'administration de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance et de la désigner comme vice-présidente, pour une période de trois ans, en remplacement de M. Robert Labelle.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1130640003

CG13 0367

Motion de M. Claude Dauphin - Axe de la Côte-de-Liesse

Considérant que tous les documents de planification urbaine s'accordent sur la nécessité de réaménager le réseau routier et d'améliorer la qualité du paysage urbain des autoroutes et axes routiers majeurs, notamment l'autoroute de la Côte-de-Liesse (520), l'autoroute du Souvenir (20), l'autoroute Métropolitaine (40) et l'autoroute Décarie (15) par une structuration du front bâti, tout en consolidant les secteurs industriels et en assurant une diversification et une intensification des activités dans les secteurs d'emplois;

Considérant que tous les documents de planification urbaine s'accordent aussi sur la mise en valeur du potentiel de développement des sites sous-utilisés, ainsi que sur la nécessité de contrôler les impacts engendrés par les activités de fret aérien, notamment celles relatives au camionnage;

Considérant que l'aéroport international Montréal-Trudeau (ci-après nommé l'« Aéroport »), du fait qu'il représente l'une des principales portes d'entrée du Canada, doit bénéficier d'une accessibilité de niveau international;

Considérant la désuétude de l'autoroute de la Côte-de-Liesse (520) qui part de l'Aéroport;

Considérant que conformément à sa volonté d'améliorer l'accessibilité à l'Aéroport et de lui donner une signature internationale, la Ville de Montréal souhaite implanter une navette ferroviaire entre l'Aéroport et le centre-ville de Montréal qui tienne compte des aspects environnementaux et d'insertion dans le milieu;

Considérant que la Ville de Montréal entend réaliser ce projet de navette ferroviaire en améliorant le paysage urbain et en mettant l'accent sur le design pour marquer l'arrivée des voyageurs dans une ville de design reconnue par l'Unesco;

Considérant que le réseau routier aux abords de l'Aéroport est caractérisé par la présence de nombreuses discontinuités, liées notamment à la présence de voies ferrées et d'autoroutes;

Considérant que ces discontinuités ont pour effet de concentrer les déplacements sur les axes non interrompus et d'engendrer la congestion au niveau des intersections et des échangeurs;

Considérant que sur le réseau autoroutier, les échangeurs Décarie et des Laurentides, c'est-à-dire entre les voies de service de l'autoroute Métropolitaine (40) et l'autoroute Côte-de-Liesse (520) et entre les voies de service de l'autoroute Métropolitaine (40) et le boulevard de la Côte-Vertu, sont des points de congestion récurrents ;

Considérant que, sur le plan de la sécurité routière, le chemin de la Côte-de-Liesse à l'ouest de l'autoroute Métropolitaine (40) et la montée de Liesse figurent parmi les intersections qui comportent plusieurs accidents impliquant des piétons et des véhicules;

Considérant que les liens entre le nord et le sud du chemin de la Côte-de-Liesse, à l'ouest de l'autoroute Décarie (15), se limitent au boulevard Cavendish, à la rue McArthur, la rue Hickmore, la montée de Liesse, la 55e avenue et la 43e avenue;

Considérant que, à l'ouest de l'autoroute Décarie (15), le chemin de la Côte-de-Liesse est scindé en deux par une voie ferrée, de part et d'autre de l'autoroute Métropolitaine (40) dont il constitue les voies de service;

Considérant que la cour de triage Taschereau engendre une autre rupture de continuité notable dans le tissu urbain;

Considérant que cette rupture est d'autant plus amplifiée du fait que l'axe du boulevard Cavendish est interrompu entre son extrémité sud et son prolongement dans la Ville de Côte Saint-Luc;

Considérant qu'une pression immobilière se fait sentir actuellement sur des terrains le long de l'autoroute de la Côte-de-Liesse (520) et que plusieurs projets sont proposés le long du boulevard Cavendish, accentuant cette pression immobilière;

Considérant que le raccordement du boulevard Cavendish au boulevard Henri-Bourassa a été complété en 2011;

Considérant qu'il est nécessaire de traiter ces projets dans une vision d'ensemble et de prioriser pour ces deux axes, Cavendish et Côte-de-Liesse, une planification intégrée;

Considérant qu'il est aussi nécessaire de traiter les deux axes, Cavendish et Côte-de-Liesse, dans leur intégralité, dans une perspective d'arrimage de tous les projets en gestation et en cours de réalisation en partenariat avec tous les acteurs concernés;

Considérant la nécessité de revoir, tel qu'identifié au Plan d'urbanisme de Montréal, la configuration du chemin de la Côte-de-Liesse et de ses jonctions avec la 55e Avenue, l'autoroute 13, la montée de Liesse et les échangeurs Décarie et Dorval, mais aussi avec la 43e Avenue et la rue McArthur/Hickmore;

Considérant que les abords de l'Aéroport et la portion nord de la Ville de Côte Saint-Luc présentent un fort potentiel de structuration;

Considérant qu'il existe une concentration importante de sièges sociaux et d'entreprises à proximité du carrefour du boulevard Décarie, de l'autoroute Métropolitaine (40) et de l'autoroute de la Côte-de-Liesse (520);

Considérant qu'une densification du cadre bâti du boulevard Décarie a déjà lieu à proximité de l'autoroute Métropolitaine et du Triangle Namur - Jean-Talon Ouest;

Considérant l'important potentiel de développement des sites de l'hippodrome et de la Cité scientifique, malgré le fait que ces secteurs demeurent enclavés et qu'ils doivent être reliés, par le boulevard Cavendish, à l'autoroute de la Côte-de-Liesse et à l'Aéroport;

Considérant que l'un des cinq grands pôles économiques de la métropole, le pôle de l'Ouest, à la jonction des autoroutes Chomedey (13), des Laurentides (15) et Métropolitaine (40), regroupe à lui seul 280 000 emplois et que plusieurs de ces emplois sont présents au sein de grappes industrielles regroupant des activités spécialisées à forte valeur ajoutée comme l'aérospatiale, les technologies de l'information et des communications (TIC) ainsi que les sciences de la vie;

Considérant que la qualité des infrastructures et de l'environnement de travail ont un rôle structurant sur la localisation et la concentration des entreprises et des emplois au sein des pôles économiques, et que le fait d'en faciliter l'accès à une main-d'Suvre qualifiée constitue un des atouts déterminants pour l'attractivité économique de la métropole;

Considérant que le développement du pôle de l'Ouest soulève des défis collectifs nécessitant un partenariat avec tous les acteurs économiques, publics et privés, et une solide contribution de chacun dans son champ de compétence;

Considérant que le fait d'optimiser le potentiel économique de ce pôle situé en plein cSur de l'île et adjacent à des infrastructures majeures (aéroport, cour de triage, autoroutes Chomedey (13), des Laurentides (15), du Souvenir (20), Métropolitaine (40) et de la Côte-de-Liesse (520) contribue à consolider le positionnement de Montréal;

Considérant l'enjeu de la consolidation de l'activité aéroportuaire et des secteurs d'emplois importants à l'échelle métropolitaine ainsi que le soutien du développement économique;

Considérant l'enjeu de la consolidation des secteurs industriels existants où se concentrent diverses activités manufacturières, dont plusieurs associées au transport ou liées plus ou moins directement à la présence de l'Aéroport et à la facilité d'accès au réseau autoroutier;

Considérant que la croissance de l'industrie du camionnage engendre des zones conflictuelles avec les activités aéroportuaires;

Considérant que la Ville de Montréal entend soutenir la croissance du système aéroportuaire ainsi que le transport en commun métropolitain;

Considérant que, dans le but de favoriser et d'encadrer le redéveloppement des secteurs industriels vieillissants, tout projet de développement des activités aéroportuaires est une opportunité d'amélioration et d'optimisation du réseau routier local;

Considérant que, de façon générale, les périodes d'achalandage sur les routes correspondent à celles de l'Aéroport;

Considérant que plusieurs projets majeurs sont en cours de réalisation dans le secteur ou à proximité immédiate, notamment les échangeurs Dorval, Décarie et des Laurentides;

Considérant que d'autres projets majeurs sont en gestation, notamment le projet de navette ferroviaire et de gare intermodale ainsi que l'échangeur Côte-de-Liesse;

Il est proposé par M. Claude Dauphin

appuyé par M. Philippe Roy
M. Alain Tassé

Et résolu :

1 - d'amorcer rapidement la planification intégrée de l'axe de la Côte-de-Liesse en lien avec l'axe Cavendish de concert avec l'ensemble des partenaires impliqués;

2 - d'arrimer la planification détaillée de l'autoroute de la Côte-de-Liesse avec tous les secteurs et les projets pertinents afin d'optimiser les efforts et les investissements financiers qui y sont consentis;

3 - d'aborder la planification de l'autoroute de la Côte-de-Liesse dans une approche de type gestion de la circulation, plutôt que dans une logique d'augmenter la desserte en transport véhiculaire en réponse au problème de fluidité de la circulation;

4 - de définir une vision d'ensemble afin de permettre un développement cohérent, peu importe le phasage, compte tenu de la multiplicité des acteurs (gouvernement, villes liées, arrondissements, services centraux);

5 - de définir avec l'ensemble des partenaires, comme première action de planification, le rôle de chacun des partenaires, la méthodologie de travail et les limites du secteur d'intervention.

Adopté à l'unanimité.

65.01

CG13 0368

Motion de M. Anthony Housefather pour l'intégration d'orientations et de normes minimales dans le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et dans son document complémentaire (SAD) visant la protection de la population de l'agglomération de Montréal en regard aux risques associés aux aménagements aux abords des voies ferrées le tout en conformité avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

Attendu l'incident récent survenu au Lac Mégantic lorsque le centre ville fut vaporisé et plusieurs dizaines de personnes ont perdu leur vie, suite à un déraillement de trains transportant des matières dangereuses et explosives ;

Attendu l'augmentation croissante de matières inflammables et dangereuses qui transitent par trains dans les milieux urbains et dans l'Agglo de Montréal par ses voies ferrées et ses cours de triage;

Attendu que les administrations municipales ont un rôle à jouer pour assurer le bien-être de leur population en se dotant de politiques et de cadres réglementaires pour garantir que les nouveaux aménagements ne soient pas soumis à des risques provenant d'usage en proximité ;

Attendu que le PMAD identifie « le réseau routier et le réseau ferroviaire comme sources possibles de risques à l'égard de la sécurité, de la santé et du bien-être général de la population. La CMM demande donc à ce que l'aménagement aux abords de ce réseau prenne en compte ces risques, notamment ceux associés au bruit et à la vibration. Ainsi, les MRC et les agglomérations doivent se doter de mesures permettant une cohabitation harmonieuse des usages, dont le résidentiel, en optant pour une approche normative ou de performance qui fera état des distances minimales à respecter et des conditions permettant de réduire ces distances.»;

Attendu que les lignes directrices applicables aux nouveaux aménagements à proximité des activités ferroviaires préparées pour la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) et l'Association des chemins de fer du Canada (ACFC) en 2004 et mis à jour et ré-adoptées en mai 2013 par la FCM recommandent l'adoption par les municipalités de marges de recul (de 30 mètres par rapport à une ligne principale et de 300 mètres par rapport à une cour de triage ferroviaire) comme condition préalable d'aménagement;

Attendu qu'une telle marge de recul assure un espace tampon par rapport aux activités ferroviaires et permet la dissipation des émissions, des vibrations et du bruit associés aux activités ferroviaires de même que la mise en place d'une barrière naturelle de sécurité contre le risque de conflagration et d'explosion;

Attendu que la recommandation de la FCM et de l'ACFC visant l'adoption d'un cadre réglementaire afin de prévoir une zone tampon entre les nouveaux développements et les voies ferrées et cours de triage, s'appuie sur une démarche sérieuse et qu'il serait pertinent d'étudier l'opportunité d'intégrer cette dernière dans le document complémentaire du SAD;

Attendu que l'Agglomération de Montréal devra adopter d'ici décembre 2014 un règlement de concordance de son schéma d'aménagement et de développement (SAD) pour se conformer aux orientations, aux objectifs et aux critères du PMAD, et que par la suite les villes, arrondissements et les villes liées devront arrimer leurs règlements aux modifications apportées au SAD en vigueur sur le territoire;

Attendu que tout éventuel développement dans des sites ou parties de sites situés en proximité du réseau ferroviaire sur l'île de Montréal, exige des investissements importants publics en aqueducs, égouts et construction routière et une réglementation uniforme pour baliser ce développement;

Il est proposé par M. Anthony Housefather

appuyé par M. William Steinberg

Et résolu :

d'inclure les lignes directrices FCM-ACFC relatives aux nouveaux aménagements à proximité des activités ferroviaires incluant les voies ferrées et cours de triage (tel qu'identifiés par le rôle d'évaluation) dans le règlement de concordance du schéma d'aménagement et développement de l'agglomération de Montréal (SAD) en conformité aux orientations et aux objectifs et critères du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

Adopté à l'unanimité.

65.02

À 18 h 07, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____

Luis Miranda
Président de l'assemblée

_____

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____

Laurent Blanchard
Maire